

mis en ligne le 13 juillet 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 13029 DU 13 JUILLET 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Eglise Notre de Dame de
Larmor-plage

13 place des tilleuls

Le 19 juillet 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la demande faite par l'église Notre Dame de de Larmor-Plage,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de règlementer le stationnement 13 place des Tilleuls

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mercredi 19 juillet 2023, de 08h00 à 21h00, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le presbytère situé 13 place des Tilleuls.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h avant par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P. VALTON**

LE MAIRE,

Patrice VALTON

